

Mesure d'impact du Dispositif Intégré Handicaps Rares

Note d'information



*Chaque expérience compte, votre
parole est essentielle pour évaluer
les effets du DIHR et contribuer à
le rendre plus efficace*

Quels sont les objectifs de cette mission ?

Les principaux objectifs de la mission de mesure d'impact sont de :

➤ Mesurer les effets du dispositif sur les personnes accompagnées, les proches et aidants et les professionnels intervenant dans l'accompagnement

➤ Démontrer l'originalité et la plus-value du DIHR

À partir des réalités de terrain, cette mesure d'impact devra permettre d'améliorer en continu le dispositif et l'accompagnement des personnes en situation de handicap rare et de leurs proches.

Comment se déroule cette mission ?

➤ Plusieurs sources de données sont mobilisées : des données qualitatives (des données issues des focus groups, des entretiens semi-directifs) et des observations ; des données quantitatives par questionnaire.

➤ Le projet prévoit : 6 régions enquêtées (5 en France hexagonale, 1 en Outre-mer) ; 129 entretiens individuels ; 5 focus groups et 6 temps d'observation.

Quand se déroule la mission ?

La mesure d'impact s'étend sur 18 mois, à compter de juillet 2025 jusqu'en décembre 2026.



Quelles sont les modalités de pilotage ?

La mission est suivie par :

➤ Un Groupe projet pour un suivi rapproché des différentes phases du projet, composé de la Secrétaire Générale du GNCHR et de la chargée de mission du GNCHR.

➤ Un Comité de pilotage qui se réunit 5 fois tout au long de la mission. Le COPIL est représentatif des membres du DIHR. Il inclut également la DGCS et la CNSA. Le COPIL veille à la qualité des livrables, arbitre sur les sujets bloquants et questionne les recommandations qui seront faites par le prestataire.

Qui contacter ?

Si vous souhaitez des précisions, contactez l'Agence Phare : Marion Le Tyrant - marion@agencephare.com / 06 47 57 13 18.